

le jeudi 22 avril 2004

13 h

Prière.

M. Williams félicite Antonine Maillet, récemment décorée de l'insigne de l'ordre national de la Légion d'honneur par l'ambassadeur de la France au Canada, à l'occasion d'une cérémonie au Pays de la Sagouine, à Bouctouche, dans le comté de Kent. M^{me} Maillet est de longue date une ambassadrice de l'Acadie.

M^{me} Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de l'association des pêcheurs de myes et d'huîtres, qui sont contre la politique instituée par le Comité consultatif de la pêche commerciale des clams de l'est du Nouveau-Brunswick relativement aux permis de pêche de myes. (Pétition 30.)

Après les questions orales, l'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient que le député de Fredericton-Fort Nashwaak a désigné le premier ministre nommément et de façon antiparlementaire.

Le président enjoint aux parlementaires de s'abstenir de parler d'autres parlementaires de façon négative ou irrespectueuse et demande au député de Fredericton-Fort Nashwaak de se rétracter, ce que fait ce dernier.

M. Boudreau donne avis de motion 85 portant que, le jeudi 29 avril 2004, appuyé par M^{me} Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents concernant la politique sur les périodes minimale et maximale à l'école en application de la convention collective pour les deux systèmes scolaires, anglophone et francophone, y compris la politique et la correspondance, les notes de service, les courriels, les télécopies, les lettres, les rapports, les analyses, les conseils, les recommandations, les notes et les procès-verbaux de réunions, depuis janvier 2002.

M. Boudreau donne avis de motion 86 portant que, le jeudi 29 avril 2004, appuyé par M^{me} Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation relative à l'utilisation des TPR dans le processus budgétaire, y compris la politique ainsi que la correspondance, les notes de service, les courriels, les télécopies, les lettres, les rapports, les analyses, les conseils, les recommandations, les notes et les procès-verbaux de réunions pendant le processus d'examen budgétaire en cours.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

43, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi supplémentaire de 2002-03 (2) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi supplémentaire de 2002-03 (2) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 13, M. Carr, appuyé par M. Sherwood, propose ce qui suit :

attendu que, dans sa plateforme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick affecte encore plus d'argent aux soins de santé et aux soins aux personnes âgées;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait plus de médecins et de personnel infirmier que jamais auparavant;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait des périodes d'attente plus courtes pour des services clés;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer de dispenser de meilleurs soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. MacIntyre, appuyé par M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 13 soit amendée par la suppression, dans le paragraphe de la résolution, des mots « continuer de ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Holder, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 13, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.